



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-6-3

Séance du vendredi 9 septembre
2016

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS GERPLAN 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

Mmes FUCHS, JENN.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 22 janvier et 24 mars 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention aux porteurs des 17 opérations présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN dont la liste figure dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de subventions de 46 780 € ; ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- proroge jusqu'au 30 novembre 2016, une aide d'un montant de 1 142 € attribuée lors de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 au bénéfice de la commune de PFETTERHOUSE pour la réalisation d'un sentier de découverte dans le cadre du GERPLAN III et Largue (GPL04109). Cette somme sera prélevée sur le programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 204142.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité